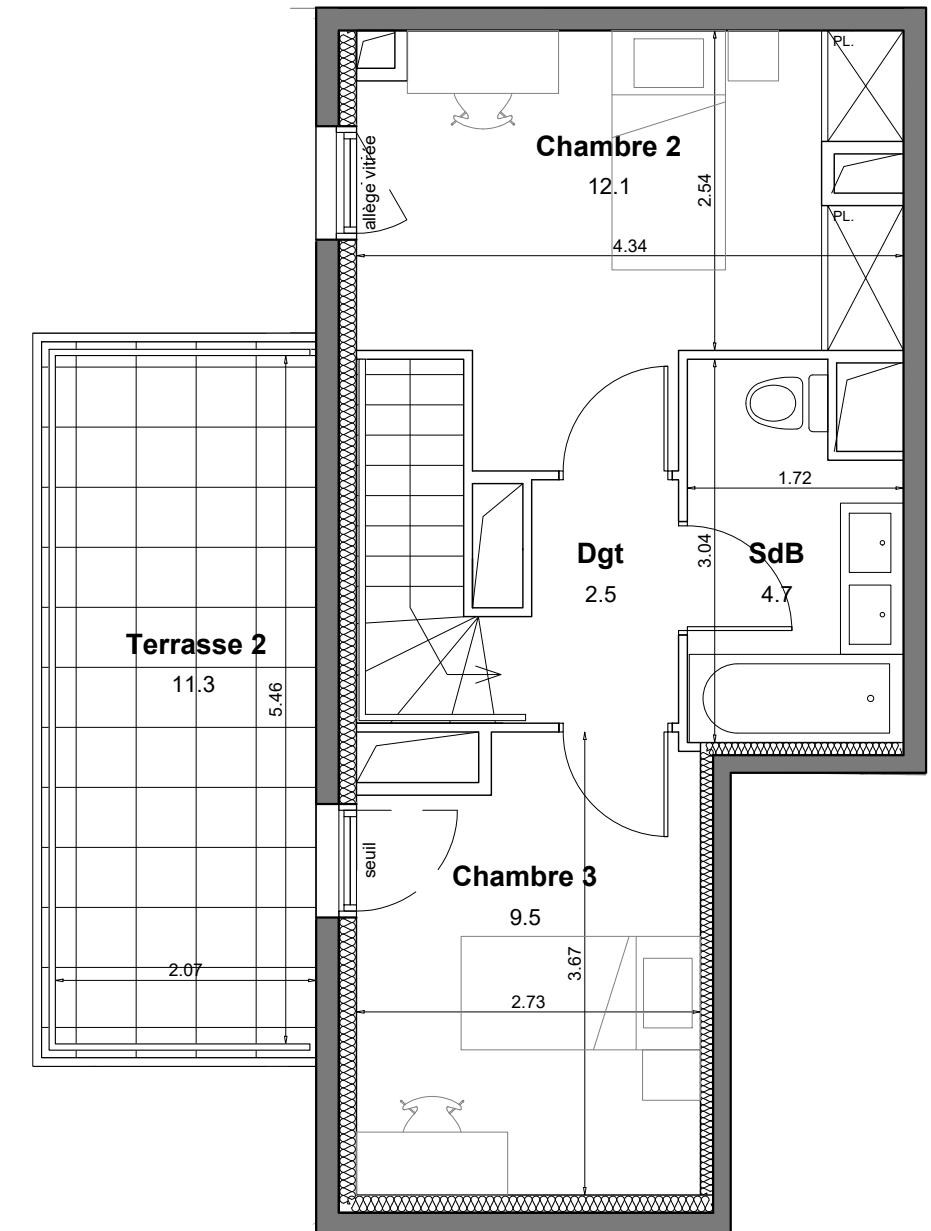


NIVEAU BAS

**LEGENDE**

Réfrigérateur	Sèche-serviette	Tableau électrique
Plaque de cuisson	Radiateur	Soffite ou faux-plafond
Lave-linge	Porte-fenêtre	Placard
Lave-vaisselle	Fenêtre à allège vitrée fixe	Prise de courant ext.
Linéaire complémentaire	VR	Robinet de puisage



NIVEAU HAUT

0 50 cm 1m 2m 3m

LOT N°	D1-403	Type	T4
Bâtiment	D1	Etage	R+4 - R+5

SURFACE HABITABLE (m <sup>2</sup> )	
Entrée	4.1 m <sup>2</sup>
Séjour / Cuisine	26.0 m <sup>2</sup>
Chambre 1	11.5 m <sup>2</sup>
Salle d'eau	4.6 m <sup>2</sup>
WC	1.9 m <sup>2</sup>
Dégagement	1.7 m <sup>2</sup>
<b>Surface niveau bas</b>	<b>49.8 m<sup>2</sup></b>
Chambre 2	12.1 m <sup>2</sup>
Chambre 3	9.5 m <sup>2</sup>
Salle de bain	4.7 m <sup>2</sup>
Dégagement	2.5 m <sup>2</sup>
<b>Surface niveau haut</b>	<b>28.8 m<sup>2</sup></b>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>78.6 m<sup>2</sup></b>
Terrasse 1	9.5 m <sup>2</sup>
Terrasse 2	11.3 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE ANNEXE(S)</b>	<b>20.8 m<sup>2</sup></b>

Ind	Date	Modification
D	17/12/2025	



Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les cotes indiquées sont approximatives. Les retombées, faux plafonds, soffites, ainsi que l'emplacement des équipements tels que radiateurs, sèche-serviettes et bouches VMC sont figurés à titre indicatif et non limitatif. La surface habitable des placards est incluse dans les pièces attenantes. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (Art. 4.1).